

Avis D'Examen Professionnel – Session 2027

ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE ORGANISE UN EXAMEN PROFESSIONNEL

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Les candidats doivent remplir les conditions énumérées par le décret n° 87-1099 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Cet examen professionnel est ouvert aux attachés principaux territoriaux remplissant les conditions suivantes :
 - Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de **trois ans de services effectifs** dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont **atteint le 5ème échelon** du grade d'attaché.

Sauf disposition réglementaire contraire, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ([article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013](#)).
- Cet examen professionnel est ouvert exclusivement aux fonctionnaires territoriaux titulaires. Les agents contractuels ne peuvent pas s'y inscrire
- Les candidats doivent, en outre :
 - ✓ Remplir les conditions statutaires requises pour l'avancement au grade d'Attaché Principal Territorial.
 - ✓ Justifier qu'ils seront en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le **23 décembre 2026**.

2. PERIODE D'INSCRIPTION

Préinscription en ligne au retrait des dossiers ✓ Du 02 novembre 2026 au 15 décembre 2026 inclus 18h59 heure locale (Guadeloupe)	Validation de l'inscription en ligne ✓ Du 02 novembre au 23 décembre 2026 inclus 18h59 heure locale (Guadeloupe)
Une préinscription en ligne sera ouverte par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.	Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat. En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 23 décembre 2026, 18h59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, ou ultérieurement à la validation de l'inscription, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.
<u>AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS APRES LE 23 Décembre 2026 NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE</u>	
Date de la première épreuve	<u>Jedi 08 Avril 2027</u> Le lieu vous sera communiqué sur votre convocation

Renseignements complémentaires : Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Concours et Examens professionnels.